

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS ET LES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

HORIZON

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE HORIZON



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables, de la société Horizon a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 5 mars 2019, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et de l'instruction n°2006-07 de l'AMF du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Horizon.

Le présent document complète la note d'information (la « **Note d'Information** ») établie par la société Horizon relative à l'offre publique d'achat initiée par Horizon et portant sur les actions et les bons de souscription d'actions de la société Parrot, visée par l'AMF le 5 mars 2019 sous le numéro 19-081, en application d'une décision de conformité en date du même jour.

Le présent document est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Parrot (www.parrot.com) et peut être obtenu sans frais auprès de :

Horizon
65 Avenue Marceau
75116 Paris

Rothschild Martin Maurel
29 avenue de Messine
75008 Paris

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

1.	PRESENTATION DE L’OFFRE	3
1.1	Rappel des principales caractéristiques de l’Offre	3
1.2	Contexte et motifs de l’Offre.....	5
2.	PRESENTATION DE L’INITIATEUR.....	7
2.1	Informations générales à propos de l’Initiateur	7
2.1.1	Dénomination sociale de l’Initiateur	7
2.1.2	Siège social de l’Initiateur	7
2.1.3	Forme sociale et droit applicable.....	7
2.1.4	Immatriculation	7
2.1.5	Date d’immatriculation et durée.....	7
2.1.6	Exercice social.....	8
2.1.7	Objet social.....	8
2.2	Informations générales relatives au capital social de l’Initiateur	8
2.2.1	Capital social	8
2.2.2	Forme des actions	8
2.2.3	Droits et obligations attachés aux actions	8
2.2.4	Cession et transmission des actions.....	9
2.2.5	Droits de vote	9
2.2.6	Répartition du capital social et des droits de vote	9
2.3	Direction et administration de l’Initiateur	9
2.3.1	Président	9
2.3.2	Directeur Général	10
2.3.3	Commissaires aux Comptes	11
2.4	Description des activités de l’Initiateur.....	11
2.4.1	Activité principale	11
2.4.2	Employé	11
3.	INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES A L’INITIATEUR.....	11
3.1	Bilan - Situation Financière - Résultat	11
3.2	Financement de l’Offre	11
3.2.1	Frais liés à l’Offre.....	11
3.2.2	Modalités de financement de l’Offre.....	11
4.	ATTESTATION DE L’INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT	13

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

1.1 Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application des dispositions du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants, du règlement général de l'AMF, Horizon, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 65 avenue Marceau, 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 794 168 179 (« **Horizon** » ou l'« **Initiateur** »), s'est engagée de manière irrévocable à offrir à l'ensemble des actionnaires et porteurs de bons de souscription d'actions de la société Parrot, société anonyme dont le siège social est situé 174-178 quai de Jemmapes, 75010 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 394 149 496 (« **Parrot** » ou la « **Société** »), d'acquérir, en numéraire, dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** ») :

- la totalité de leurs actions Parrot (les « **Actions** ») au prix de 3,20 euros par Action ;
- la totalité de leurs BSA de tranche 1 (les « **BSA 1** ») au prix de 0,01 euro par BSA 1¹ ; et
- la totalité de leurs BSA de tranche 2 (les « **BSA 2** », et avec les BSA 1, les « **BSA** », et ensemble avec les Actions, les « **Titres** ») au prix de 0,01 euro par BSA 2².

Les Actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris (« **Euronext** ») sous le code ISIN FR0004038263 (mnémonique : PARRO). Les BSA 1 et BSA 2 ont été admis, sur demande de la Société, aux négociations sur Euronext le 6 février 2019 respectivement sous les codes ISIN FR0013054269 et ISIN FR0013054335.

L'Initiateur est l'actionnaire de contrôle de la Société, l'Initiateur étant lui-même contrôlé par Monsieur Henri Seydoux, Président-Directeur Général et fondateur de la Société.

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur, le 29 novembre 2018, de la totalité des actions détenues par des fonds gérés par la société Amiral Gestion, soit 2.893.294 Actions représentant 9,59 % du capital et des droits de vote de la Société³ au prix de 3,20 euros par Action (l'« **Acquisition du Bloc** »)⁴. En conséquence de l'Acquisition du Bloc, la participation de l'Initiateur a été portée de 10.893.751 Actions représentant 36,10 % du capital et des droits de vote de la Société à 13.787.045 Actions représentant 45,69 % du capital et des droits de vote de la Société⁵. Dans la mesure où l'Initiateur, qui détenait entre

¹ Les BSA 1 ont été valorisés à 0,00258 euro par BSA 1. Compte tenu de l'impossibilité technique de procéder à un paiement inférieur à 0,01 euro, le prix unitaire des BSA a été arrondi à la hausse à 0,01 euro.

² Les BSA 2 ont été valorisés à 0,00173 euro par BSA 2. Compte tenu de l'impossibilité technique de procéder à un paiement inférieur à 0,01 euro, le prix unitaire des BSA a été arrondi à la hausse à 0,01 euro.

³ Cf. section 1.1.1 de la Note d'Information

⁴ L'Acquisition du Bloc a été réalisée par voie de cession hors marché conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 30.174.671 Actions et autant de droits de vote théoriques (tel que publié au 28 février 2019). Le nombre d'Actions Parrot détenus par Horizon qui est indiqué dans la présente note n'intègre pas les 612.179 Actions auto-détenues par la Société.

30 % et 50 % du capital et des droits de vote de la Société avant l'Acquisition du Bloc, a, en conséquence de l'Acquisition du Bloc, augmenté sa détention d'au moins 1 % du capital et des droits de vote de la Société en moins de douze mois consécutifs, l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3, I du Code monétaire et financier et de l'article 234-5 du règlement général de l'AMF.

A la date de la Note d'Information, et à la suite de l'Acquisition du Bloc, l'Initiateur détient 13.787.045 Actions représentant 45,69 % du capital et des droits de vote de la Société⁶ ainsi que 13.637.943 BSA 1 et 13.637.943 BSA 2.

L'Offre porte sur :

- (a) la totalité des Actions de la Société, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date des présentes, un nombre total maximum de 16.551.031 Actions de la Société :
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises, non encore détenues par l'Initiateur, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, seul ou de concert, à l'exception des 612.179 Actions auto-détenues par la Société⁷, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date des présentes, un nombre total maximum de 15.775.447 Actions de la Société, représentant 52,28% du capital social et 52,28% des droits de vote théoriques de la Société sur la base d'un nombre total de 30.174.671 Actions et 30.174.671 droits de vote théoriques ;
 - (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, à raison de l'exercice des BSA 1 émis par la Société, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date des présentes, un maximum de 328.111 Actions de la Société ;
 - (iii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, à raison de l'exercice des BSA 2 émis par la Société, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date des présentes, un maximum de 421.857 Actions de la Société ; et
 - (iv) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, à raison de l'exercice des options de souscription d'Actions (les « **Options** ») attribuées par la Société pour autant qu'elles soient exerçables avant la clôture de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date des présentes, un maximum de 25.616 Actions de la Société.
- (b) la totalité des BSA en circulation et qui ne sont pas détenus par l'Initiateur, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, seul ou de concert, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date des présentes, 3.937.335 BSA 1 et 3.937.335 BSA 2.

⁶ Sur la base d'un capital composé de 30.174.671 Actions et autant de droits de vote théoriques (tel que publié au 28 février 2019).

⁷ L'Offre ne vise pas les 612.179 Actions auto-détenues par la Société qui, conformément à la décision du conseil d'administration de la Société en date du 28 janvier 2019, ne seront pas apportées à l'Offre par la Société.

Il est précisé que l'Offre ne porte pas sur les actions gratuites de la Société attribuées entre le 12 mai 2016 et le 28 janvier 2019 et dont la période d'acquisition n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, sous réserve des cas d'exercice anticipé prévus par les dispositions légales ou réglementaires applicables, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date des présentes, 726.850 actions de la Société (les « **Actions Gratuites** »).

La situation des titulaires de BSA, d'Options et d'Actions Gratuites est décrite aux sections 2.3 et 2.4 de la Note d'Information.

En-dehors des BSA, des Options et des Actions Gratuites, il n'existe, à la connaissance de l'Initiateur, aucun autre droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

L'Offre sera réalisée selon la procédure normale, conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF et sera ouverte pour une durée de vingt-cinq (25) jours de négociation.

L'Offre est soumise au seuil de caducité visé à l'article 231-9 I du règlement général de l'AMF, tel que décrit à la section 2.6 de la Note d'Information.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Rothschild Martin Maurel, en qualité d'établissement présentateur de l'Offre (l'« **Établissement Présentateur** »), a déposé auprès de l'AMF le 29 janvier 2019 le projet de note d'information pour le compte de l'Initiateur. L'Etablissement Présentateur garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Les termes et modalités de l'Offre sont décrits de manière plus détaillée dans la Note d'Information qui a été mise en ligne sur les sites internet de la Société (www.parrot.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et qui peut être obtenue sans frais auprès d'Horizon (65 avenue Marceau - 75116 Paris) et de Rothschild Martin Maurel (29 avenue de Messine - 75008 Paris).

1.2 Contexte et motifs de l'Offre

A la suite du communiqué publié par la Société le 23 novembre 2018 dans le cadre de sa communication financière trimestrielle, des volumes très importants ont été observés sur le cours de Parrot lors des séances de bourse des 23, 26 et 27 novembre 2018. En effet :

- plus de 18% du capital de la Société a été échangé en bourse dans une fourchette comprise entre 1,43€ et 1,87€ au cours de cette période de 3 jours de bourse⁸, ce qui correspond à 65% du volume total observé au cours des 3 derniers mois ;
- le cours moyen pondéré par les volumes au cours de ces 3 jours de bourse ressort à 1,64€ par action de la Société.

⁸ Sans tenir compte de l'acquisition hors marché du bloc détenu par Amiral Gestion.

Constatant l'intensité de ces échanges, et sans information sur les acheteurs - notamment leur profil et leur nombre - l'Initiateur a décidé d'étudier la possibilité d'acquérir un ou plusieurs blocs significatifs pour sécuriser le capital de la Société et asseoir sa position d'actionnaire de contrôle.

C'est ainsi que le 26 novembre 2018 après bourse - soit deux séances de bourse après la publication du 23 novembre 2018, l'Initiateur a confié à la banque Rothschild Martin Maurel un mandat de recherche d'un bloc d'actions significatif. Cette recherche a été mise en œuvre dans le respect de la réglementation boursière applicable aux sondages de marché.

Amiral Gestion, qui était alors le deuxième actionnaire de la Société derrière l'Initiateur, a accepté le 27 novembre 2018 d'engager une négociation sur les conditions de la cession de son bloc qui ont abouti le même jour par la signature d'un contrat de cession (le « **Contrat d'Acquisition** ») portant sur l'intégralité de la participation d'Amiral Gestion (le « **Vendeur** »), soit 2.893.294 Actions, représentant environ 9,59 % du capital social de la Société⁹, au prix de 3,20 euros par Action. Le Vendeur était informé de l'identité de l'acquéreur et de l'obligation pour ce dernier de déposer une offre publique d'achat sur la Société suite à l'acquisition du bloc auprès du Vendeur.

Une clause de complément de prix est prévue au Contrat d'Acquisition dans l'hypothèse où dans les six (6) mois suivant la réalisation de l'Acquisition du Bloc, l'Initiateur dépose une offre publique sur la Société à un prix par Action supérieur au prix par action prévu par le Contrat d'Acquisition. En ce cas, l'Initiateur devra verser au Vendeur un complément de prix payé en numéraire égal à (A) la différence positive entre (x) le prix par Action proposé dans le cadre de ladite offre améliorée et (y) le prix par Action prévu par le Contrat d'Acquisition, multiplié par (B) le nombre d'Actions transférées par le Vendeur à l'Initiateur dans le cadre de l'Acquisition du Bloc. Cette clause de complément de prix avait pour objet d'assurer au Vendeur une égalité de traitement par rapport aux autres actionnaires de Parrot qui apporteraient à une offre publique à un prix supérieur.

Ce complément de prix ne sera pas applicable car l'Initiateur s'engage à ne pas déposer une offre publique visant la Société à un prix supérieur à 3,20 euros au cours des six (6) mois suivant la réalisation de l'Acquisition du Bloc. Par ailleurs, il n'existe aucune autre clause de complément de prix au bénéfice du Vendeur dans le Contrat d'Acquisition.

Le règlement hors-marché de l'Acquisition du Bloc est intervenu le 29 novembre 2018.

Le 30 novembre 2018, le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** ») s'est réuni pour constituer un comité *ad hoc*, composé de quatre membres indépendants¹⁰ : Monsieur Stéphane Marie, en qualité de président du comité *ad hoc*, Mesdames Marie Ekeland, Agnès Bureau-Mirat et Monsieur Geoffroy Roux de Bézieux. Ce comité *ad hoc* a été mis en place aux fins de (i) recommander la nomination d'un expert indépendant dans le cadre de l'Offre, (ii) superviser la mission de l'expert indépendant et (iii) émettre une recommandation au Conseil d'Administration sur l'Offre, étant rappelé que le Conseil d'administration est tenu d'émettre un avis motivé sur l'Offre (lequel avis motivé figure

⁹ Sur la base d'un capital composé de 30.174.671 Actions et autant de droits de vote théoriques.

¹⁰ M. Henri Seydoux et M. Jean-Marie Painvin se sont abstenus de prendre part au vote (cf. communiqué de presse de la Société du 30 novembre 2018).

dans la note en réponse de la Société), après avoir pris connaissance notamment du rapport de l'expert indépendant, de l'avis du comité *ad hoc* et de l'avis du comité d'entreprise.

Le 4 décembre 2018, le Conseil d'administration s'est réuni pour désigner l'Expert Indépendant dans le cadre de l'Offre¹¹. Conformément à la recommandation du comité *ad hoc*, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de ses membres, étant précisé que M. Henri Seydoux et M. Jean-Marie Painvin se sont abstenus de prendre part au vote, de désigner FINEXSI, représenté par M. Olivier PERONNET, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre, en application des articles 261-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

La Société a par ailleurs engagé les procédures d'information et de consultation du comité d'entreprise immédiatement après l'annonce de la signature du Contrat d'Acquisition. Le comité d'entreprise a rendu un avis positif sur l'Offre le 20 décembre 2018.

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

2.1 Informations générales à propos de l'Initiateur

2.1.1 Dénomination sociale de l'Initiateur

La dénomination sociale de l'Initiateur est Horizon.

2.1.2 Siège social de l'Initiateur

Le siège social de l'Initiateur se situe 65, avenue Marceau, 75116 Paris.

2.1.3 Forme sociale et droit applicable

L'Initiateur est une société par actions simplifiée de droit français.

2.1.4 Immatriculation

L'Initiateur a été immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 794 168 179.

2.1.5 Date d'immatriculation et durée

L'Initiateur a été immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Paris le 9 juillet 2013 sous le numéro 794 168 179. L'Initiateur a été transformé sous la forme d'une société par actions simplifiée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 juillet 2014.

Le terme de l'Initiateur est fixé au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant le décès de M. Henri Seydoux, sans pouvoir excéder une durée de cinquante (50) ans à compter de l'immatriculation de l'Initiateur au Registre du commerce de ses sociétés (soit jusqu'au 8 juillet 2063). Les décisions de prorogation de la durée de l'Initiateur ou de dissolution anticipée sont prises par décision collective des associés.

¹¹ Cf. communiqué de presse de la Société du 4 décembre 2018.

2.1.6 Exercice social

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

2.1.7 Objet social

Conformément à l'article 2 de ses statuts, l'Initiateur a pour objet, en France ou à l'étranger, :

- la propriété et la gestion d'un patrimoine placé en valeurs mobilières ou en instruments financiers de toute nature ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou organismes ;
- la participation à la conduite de ses filiales et, le cas échéant, la fourniture à celles-ci de services spécifiques, administratifs, financiers ou autres ;
- et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas la nature civile de la société.

2.2 **Informations générales relatives au capital social de l'Initiateur**

2.2.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social de l'Initiateur s'élève à deux cent quatre-vingt-dix-huit millions trois cent soixante-deux mille huit cents (298.362.800) euros, divisé en deux millions neuf cent quatre-vingt-trois mille six cent vingt-huit (2.983.628) actions de cent (100) euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

2.2.2 Forme des actions

Les actions de l'Initiateur sont obligatoirement nominatives.

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom de leur titulaire dans des comptes tenus par l'Initiateur ou par un mandataire désigné à cet effet.

Tout associé peut demander la délivrance d'une attestation d'inscription en compte.

2.2.3 Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les associés ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les actions sont indivisibles à l'égard de l'Initiateur. Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix, désigné en justice en cas de désaccord.

En cas de démembrement de la propriété d'action, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrée peuvent convenir

entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. Le nu-propriétaire a le droit de participer à toutes les assemblées générales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, ou en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les titulaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente des actions nécessaires.

2.2.4 Cession et transmission des actions

Les cessions ou transmissions d'actions de l'Initiateur résultant d'une opération de reclassement simple au sein d'un même groupe d'associés et les cessions ou transmissions d'un droit préférentiel de souscription intervenant à l'intérieur d'un même groupe d'associés sont libres sous réserve de notification.

Dans tous les autres cas, les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés pris à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote.

Les statuts de l'Initiateur contiennent une clause de changement de contrôle visant les associés de l'Initiateur, ainsi qu'une clause d'exclusion des associés.

2.2.5 Droits de vote

Chaque action ordinaire donne droit à son titulaire à une voix aux assemblées générales des associés.

2.2.6 Répartition du capital social et des droits de vote

L'Initiateur est contrôlé par M. Henri Seydoux, le solde du capital de l'Initiateur étant détenu par d'autres membres appartenant à la famille de l'actionnaire de contrôle.

L'Initiateur n'est pas une société cotée et, en tant que société par actions simplifiée, elle ne peut procéder à ce jour à une offre au public de titres financiers.

2.3 Direction et administration de l'Initiateur

2.3.1 Président

Conformément à l'article 23 des statuts de l'Initiateur, l'Initiateur est dirigé et administré par un Président, personne physique ou morale, associée ou non de l'Initiateur.

Dans les rapports avec les tiers, le Président dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'Initiateur dans la limite de l'objet social et le représenter. Le Président exerce ses fonctions sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent aux associés.

La rémunération du Président est fixée chaque année par décision collective des associés.

La révocation du Président ne peut intervenir que pour un motif grave. Elle est prononcée par décision collective unanime des associés autres que le Président. Toute révocation intervenant sans qu'un motif grave soit établi, ouvrira droit à une indemnisation du Président.

En vertu des statuts constitutifs de l'Initiateur, M. Henri Seydoux a été nommé en qualité de Président à la constitution de l'Initiateur et pour une période indéterminée.

2.3.2 Directeur Général

Conformément à l'article 24 des statuts de l'Initiateur, le Président peut donner mandat à une personne morale ou à une personne physique de l'assister en qualité de Directeur Général. Lorsque le Directeur Général est une personne morale, celle-ci est obligatoirement représentée par son représentant légal. Le Directeur Général personne physique peut bénéficier d'un contrat de travail au sein de la société.

La durée des fonctions du Directeur Général est fixée dans la décision de nomination sans que cette durée puisse excéder celle des fonctions du Président. Toutefois, en cas de cessation des fonctions du Président, le Directeur Général reste en fonction, sauf décision contraire des associés, jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Sauf limitation fixée par la décision de nomination ou par une décision ultérieure, le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs de direction que le Président. L'Initiateur est engagé même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, sauf s'il apporte la preuve que le tiers avait connaissance du dépassement de l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, la seule publication des statuts ne pouvant suffire à constituer cette preuve.

La rémunération du Directeur Général est fixée dans la décision de nomination, sauf pour la rémunération qui résulterait de son contrat de travail.

Le Directeur Général peut être révoqué à tout moment et sans qu'un juste motif soit nécessaire, par décision du Président. La révocation des fonctions de Directeur Général n'ouvre droit à aucune indemnité. En outre, le Directeur Général est révoqué de plein droit dans les cas suivants :

- Dissolution, mise en redressement, liquidation judiciaire ou interdiction de gestion du Directeur Général personne morale ;
- Exclusion du Directeur Général associé ;
- Interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise ou une personne morale, incapacité ou faillite personnelle du Directeur Général personne physique.

En vertu d'une décision du Président en date du 28 avril 2017, Duzan Conseil, société par actions simplifiée au capital de mille (1.000) euros, dont le siège social est situé 82, avenue de Wagram, 75017 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 511 470 098, a été nommée en qualité de Directeur Général et pour toute la durée du mandat du Président. La société Duzan Conseil est représentée par M. Jean-Baptiste Duzan en sa qualité de Président de Duzan Conseil.

2.3.3 Commissaires aux Comptes

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2014, ont été nommés commissaires aux comptes de l'Initiateur pour six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

Commissaire aux comptes titulaire :

BENOIT PROT

2 rue Parrot, 75012 Paris

Commissaire aux comptes suppléant :

JACQUES BARUCH

82 boulevard Malesherbes, 75008 Paris

2.4 **Description des activités de l'Initiateur**

2.4.1 Activité principale

L'Initiateur est une société dont l'activité principale est la propriété et la gestion d'un patrimoine privé placé en valeurs mobilières ou en instruments financiers de toute nature, la prise de participations ou d'intérêt dans toutes sociétés ou organismes.

2.4.2 Employé

A la date des présentes, l'Initiateur n'emploie aucun salarié.

3. **INFORMATIONS FINANCIERES RELATIVES A L'INITIATEUR**

3.1 **Bilan - Situation Financière - Résultat**

Les derniers comptes sociaux de l'Initiateur au 31 décembre 2017 figurent en Annexe 1 aux présentes.

3.2 **Financement de l'Offre**

3.2.1 Frais liés à l'Offre

Le montant global des frais engagés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre (incluant, en particulier, les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques et comptables et de tous autres experts et autres consultants, ainsi que les frais de publicité et de communication) est estimé à environ un million et demi d'euros (1.500.000 €) (hors taxes).

3.2.2 Modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où l'intégralité des 16.551.031 Actions (en ce compris les Actions susceptibles d'être remises en cas d'exercice des BSA et des Options de la Société) visées par l'Offre seraient apportées à

l'Offre, le montant total de la contrepartie en numéraire devant être payée par l'Initiateur aux actionnaires ayant apporté leurs Titres à l'Offre (hors commissions et frais annexes) s'élèverait à environ cinquante-deux millions neuf cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros (52.963.299 €).

Le financement des sommes dues par l'Initiateur et des frais supportés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre sera réalisé par l'utilisation de sa trésorerie disponible.

4. ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 5 mars 2019 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Horizon et visant les actions et bons de souscription d'actions de Parrot.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 5 mars 2019

M. Henri Seydoux
Président de Horizon

Annexe 1

Comptes sociaux de l'Initiateur au 31 décembre 2017

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres Participations	200 491 568	99 408 684	101 082 884	17,99	109 961 267	18,87
Autres titres immobilisés	134 238 133	10 147 389	124 090 744	22,08	21 073 696	3,62
TOTAL (I)	334 729 701	109 556 073	225 173 628	40,08	131 034 963	22,49
Actif circulant						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 223		1 223	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 565 207		2 565 207	0,46		
. Autres	1 371		1 371	0,00		
Valeurs mobilières de placement	158 778 991	1 103 402	157 675 589	28,06	99 682 231	17,11
Disponibilités	176 461 912		176 461 912	31,41	352 017 015	60,41
TOTAL (II)	337 808 704	1 103 402	336 705 302	59,92	451 699 246	77,51
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	672 538 405	110 659 475	561 878 930	100,00	582 734 209	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	298 362 800	298 362 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 096 773	6 096 773
Réserve légale	13 995 427	560 436
Report à nouveau	255 264 821	
Résultat de l'exercice	-35 509 528	268 699 812
TOTAL(I)	538 210 293	573 719 821
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	4 060 263	203 922
TOTAL (III)	4 060 263	203 922
Emprunts et dettes		
. Découverts, concours bancaires	2 950 775	525 426
Emprunts et dettes financières diverses	12 186	12 186
. Associés	158 622	486 762
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 786 092
Dettes fiscales et sociales	261	
. Etat, impôts sur les bénéfices	16 424 717	
. Autres impôts, taxes et assimilés	61 814	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL(IV)	19 608 374	8 810 466
TOTAL PASSIF (I à V)	561 878 930	582 734 209

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Chiffres d'Affaires Nets										
Total des produits d'exploitation (I)										
Autres achats et charges externes			1 641 612		9 926 678		-8 285 066		-83,45	
Impôts, taxes et versements assimilés			337		75		262		349,33	
Total des charges d'exploitation (II)			1 641 949		9 926 753		-8 284 804		-83,45	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 641 949		-9 926 753		8 284 804		83,46	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Produits financiers de participations					4 973 234		-4 973 234		-100,00	
Produits des autres valeurs mobilières et créances			812 916				812 916		N/S	
Autres intérêts et produits assimilés			731 680		170 817		560 863		328,34	
Reprises sur provisions et transferts de charges			82 799 214		1 031		82 798 183		N/S	
Différences positives de change			116 577				116 577		N/S	
Total des produits financiers (V)			84 460 387		5 145 082		79 315 305		N/S	
Dotations financières aux amortissements et provisions			106 716 757		82 896 777		23 819 980		28,73	
Intérêts et charges assimilées			3 215 729		5 049 504		-1 833 775		-36,31	
Différences négatives de change			7 586 220				7 586 220		N/S	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements					18 924		-18 924		-100,00	
Total des charges financières (VI)			117 518 706		87 965 205		29 553 501		33,60	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-33 058 318		-82 820 123		49 761 805		60,08	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-34 700 268		-92 746 876		58 046 608		62,59	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			60 923		574 571 370		-574 510 447		-99,98	
Total des produits exceptionnels (VII)			60 923		574 571 370		-574 510 447		-99,98	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			880 384		205 329 186		-204 448 802		-99,56	
Total des charges exceptionnelles (VIII)			880 384		205 329 186		-204 448 802		-99,56	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-819 461		369 242 184		-370 061 645		-100,21	
Impôts sur les bénéfices (X)			-10 200		7 795 496		-7 805 696		-100,12	
Total des Produits (I+III+V+VII)			84 521 311		579 716 452		-495 195 141		-85,41	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			120 030 839		311 016 640		-190 985 801		-61,40	
RÉSULTAT NET			-35 509 528 Perte		268 699 812 Bénéfice		-304 209 340		-113,21	

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres Participations	200 491 568	99 408 684	101 082 884	17,99	109 961 267	18,87
261120 TITRES PARROT SA	195 491 568		195 491 568	34,79	192 336 711	33,01
261130 TITRES HORIZON TABLEAUX	5 000 000		5 000 000	0,89		
296112 Prov dep TP PARROT		99 408 684	-99 408 684	-17,68	-82 375 444	-14,13
Autres titres immobilisés	134 238 133	10 147 389	124 090 744	22,08	21 073 696	3,62
271110 TITRES COBALT AIRCRAFT	100 000		100 000	0,02	100 000	0,02
271120 TITRES USINE IO	50 400		50 400	0,01	50 400	0,01
271121 RRW ARTEMIS	5 000 000		5 000 000	0,89		
271122 MAISON ITF	5 000 000		5 000 000	0,89		
271124 TITRES GOODWIN PROTECT LLP	844 880		844 880	0,15		
271125 CARLYLE FOREIGN	8 339 264		8 339 264	1,48		
271126 TITRE IMMOBILIERE DASSAULT	5 176 087		5 176 087	0,92		
271140 TITRES SEA BUBBLES	100 002		100 002	0,02	100 002	0,02
271150 TRPVL T AGRICOO L	1 999 816		1 999 816	0,36	16	0,00
271160 TRPVL T SIGFOX	21 000 049		21 000 049	3,74	49 285	0,01
271170 MAGMA	1 669 400		1 669 400	0,30		
272120 BSA PARROT	7 826 210		7 826 210	1,39	7 826 210	1,34
272130 SAFE GROW X	255 222		255 222	0,05		
272150 ABSA AGRICOO L					1 000 074	0,17
272160 ABSA SIGFOX					19 950 689	3,42
273101 TITRES CHF NEUFLIZE 8007	10 047 120		10 047 120	1,79		
273102 TITRES CHF CIC 34107	9 739 777		9 739 777	1,73		
273103 TITRES CHF INDOSUEZ 50132	8 759 328		8 759 328	1,56		
273110 TITRES USD NEUFLIZE 8009	24 452 543		24 452 543	4,35		
273113 TITRES USD INDOSUEZ 50131	11 536 667		11 536 667	2,05		
273114 TITRES USD CIC 34105	12 241 370		12 241 370	2,18		
273200 FCP DAPHNI PURPLE	100 000		100 000	0,02		
297111 Depreciations COBALT		100 000	-100 000	-0,01	-79 208	-0,00
297114 Depreciations SEA BUBBLES		97 563	-97 563	-0,01	-97 563	-0,01
297220 DEPR. BSA PARROT		7 826 210	-7 826 210	-1,38	-7 826 210	-1,33
297310 PROV DEP TIAP MV LAT		2 123 616	-2 123 616	-0,37		
TOTAL (I)	334 729 701	109 556 073	225 173 628	40,08	131 034 963	22,49
Actif circulant						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 223		1 223	0,00		
401100 FOURN ACHATS DE BIENS OU SERV	1 223		1 223	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 565 207		2 565 207	0,46		
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	2 565 207		2 565 207	0,46		
. Autres	1 371		1 371	0,00		
467000 DEB ET CRED DIVERS - AUTRES	1 371		1 371	0,00		
Valeurs mobilières de placement	158 778 991	1 103 402	157 675 589	28,06	99 682 231	17,11
503001 OPCVM LEPERQ	974 301		974 301	0,17		
503002 AMUNDI ETF MSCI EUROPE	19 986 733		19 986 733	3,56		
503003 ISHARES ETF MSCI EUROPE	19 975 378		19 975 378	3,56		
503004 BGF CHINA FUND	8 459 521		8 459 521	1,51		
503005 AMUNDI CASH USD 3D	9 532 232		9 532 232	1,70		
504103 NEUFLIZE Contrat Capi 35M	34 901 801		34 901 801	6,21	34 901 801	5,99
504104 CNP Assur 171 Ct CAPI 30M	34 993 173		34 993 173	6,23	34 993 173	6,00
504105 AEP 68 Ct CAPI 30M	29 955 845		29 955 845	5,33	29 992 096	5,15

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2017				31/12/2016	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
508201 BSA USINE IO	9		9	0,00	9	0,00
508202 DAPHNI PURPLE					15 000	0,00
590003 PROV LEPERCQ OPCVM		23 746	-23 746	0,00		
590004 PROV BGF CHINA FUND		42 379	-42 379	-0,00		
590005 PROV AMUNDI CASH USD 3D		1 037 277	-1 037 277	-0,17		
590413 PROV DEP HOICHE CAPI 880					-75 011	-0,00
590414 PROV DEP CNP CAPI 171					-50 620	-0,00
590415 PRO DEP AEP CAPI 68					-94 217	-0,01
Disponibilités	176 461 912		176 461 912	31,41	352 017 015	60,41
512000 NEUFLIZE 80001EUR					1 827 735	0,31
512100 CIC 15201	13 519		13 519	0,00	13 519	0,00
512400 DAP	95 021 041		95 021 041	16,91	200 005 057	34,32
512401 DAP-CAT USD	39 329 165		39 329 165	7,00		
512500 NEUFLIZE 8004 EUR	6 403 328		6 403 328	1,14	25 054 264	4,30
512600 CIC BQ PRIVEE 34101 EUR	662 886		662 886	0,12	22 131	0,00
512700 CIC BQ PRIVEE 34102 EUR	28 116 397		28 116 397	5,00	100 000 000	17,16
512800 CA IDF 50847 EUR	29 905		29 905	0,01		
512902 SG BQ 736269 EUR	26 927		26 927	0,00	4 964	0,00
512903 CIC BQ PRIVEE 34104 EUR	1 106 774		1 106 774	0,20	25 000 000	4,29
512904 NEUFLIZE 80005 USD	2 034		2 034	0,00		
512905 CIC BQ PRIVEE 34105 USD	16 139		16 139	0,00		
512906 NEUFLIZE 80006 EUR	3 339		3 339	0,00		
512907 NEUFLIZE 80007 CHF	16 493		16 493	0,00		
512909 NEUFLIZE 80009 USD	122 668		122 668	0,02		
512910 NEUFLIZE 80010 EUR	15 424		15 424	0,00		
512915 CIC BQ PRIVEE 34109 EUR	1		1	0,00		
512916 CA INDOSUEZ 50131 USD	377 080		377 080	0,07		
512917 CA INDOSUEZ 50132 CHF	1 086 283		1 086 283	0,19		
512920 CIC BQ PRIVEE 34112 USD	2 190 051		2 190 051	0,39		
512921 CIC BQ PRIVEE 34107 CHF	6 419		6 419	0,00		
512922 NEUFLIZE 80011 USD	1 916 038		1 916 038	0,34		
518800 INTERETS COURUS A RECEVOIR					89 344	0,02
TOTAL (II)	337 808 704	1 103 402	336 705 302	59,92	451 699 246	77,51
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	672 538 405	110 659 475	561 878 930	100,00	582 734 209	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	298 362 800	53,10	298 362 800	51,20
101000 CAPITAL	298 362 800	53,10	298 362 800	51,20
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 096 773	1,09	6 096 773	1,05
104300 PRIMES D'APPORT	6 096 773	1,09	6 096 773	1,05
Réserve légale	13 995 427	2,49	560 436	0,10
106100 RESERVE LEGALE	13 995 427	2,49	560 436	0,10
Report à nouveau	255 264 821	45,43		
110000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR	255 264 821	45,43		
Résultat de l'exercice	-35 509 528	-6,31	268 699 812	46,11
TOTAL(I)	538 210 293	95,79	573 719 821	98,45
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	4 060 263	0,72	203 922	0,03
151503 PROV PERTE CHANGE HOCHÉ 880 CAPI	1 289 196	0,23	41 415	0,01
151504 PROV PERTE CHANGE CNP 171 CAPI	1 611 633	0,29	85 049	0,01
151505 PROV RISQ CHANGE AEP	1 159 434	0,21	77 458	0,01
TOTAL (III)	4 060 263	0,72	203 922	0,03
Emprunts et dettes				
. Découverts, concours bancaires	2 950 775	0,53	525 426	0,09
512000 NEUFLIZE 80001EUR	2 545 823	0,45		
512300 NEUFLIZE 80003 EUR	171	0,00		
518100 INTERETS COURUS A PAYER			468 801	0,08
518104 INT COURUS CNP 171 CAPI	220 600	0,04	32 863	0,01
518105 INT COURUS AEP 68 CAPI	184 180	0,03	23 762	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	12 186	0,00	12 186	0,00
455000 C/C HENRI SEYDOUX	12 186	0,00	12 186	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 622	0,03	486 762	0,08
401100 FOURN ACHATS DE BIENS OU SERV	132 222	0,02	463 661	0,08
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	26 400	0,00	23 101	0,00
Dettes fiscales et sociales				
. Etat, impôts sur les bénéfices			7 786 092	1,34
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES			7 786 092	1,34
. Autres impôts, taxes et assimilés	261	0,00		
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	261	0,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 424 717	2,92		
279121 ENGAGMT RESTANT RRW	3 900 000	0,69		
279122 ENGAGMT RESTANT MAISON ITF	2 500 000	0,44		
279125 ENGAGMT RESTANT CARLYLE	8 285 317	1,47		
279170 ENGAGMT RESTANT MAGMA	1 669 400	0,30		
279200 ENGAGMT RESTANT DAPHNI PURPLE	70 000	0,01		
Autres dettes	61 814	0,01		
475100 CREDITS D'IMPOTS A REGUL CHF	7 111	0,00		
475200 CREDITS D'IMPOTS A REGUL USD	54 703	0,01		
TOTAL(IV)	19 608 374	3,49	8 810 466	1,51

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

BILAN PASSIF
DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
TOTAL PASSIF (I à V)	561 878 930100,00	582 734 209100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2017
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2016
(12 mois)Variation
absolue
(12 / 12)

%

France

Exportation

Total

%

Total

%

Variation

%

Chiffres d'Affaires Nets

Total des produits d'exploitation (I)

Autres achats et charges externes

1 641 612

9 926 678

-8 285 066

-83,45

606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES

260

260

N/S

618100 DOCUMENTATION GENERALE

381

381

N/S

622400 REMUNERATIONS TRANSITAIRE

9 001 307

-9 001 307

-100,00

622600 Honoraires comptables

28 643

17 860

10 783

60,38

622610 Honoraires Avocats

428 553

502 437

-73 884

-14,70

622620 Honoraires CAC

3 287

10 482

-7 195

-68,63

622640 Honoraires Conseils

199 072

26 385

172 687

654,49

622650 Honoraires Family office

162 000

7 101

154 899

N/S

622660 Conseil Immobilier

25 800

25 800

N/S

622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX

-839

-100,00

623800 DON

167 000

160 000

7 000

4,38

625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS

1 586

1 586

N/S

625700 RECEPTIONS

1 350

1 350

N/S

626000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS

504

504

0,00

627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES

35 906

39 626

-3 720

-9,38

627100 FRAIS SUR TITRES

202 862

202 862

N/S

627103 FRAIS S/HOCHE CAPI 880

90 851

-90 851

-100,00

627104 FRAIS S/CNP CAPI 171

187 737

40 214

147 523

366,84

627105 FRAIS S/AEP CAPI 68

196 669

29 073

167 596

576,47

Impôts, taxes et versements assimilés

337

75

262

349,33

635110 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE

337

262

349,33

Total des charges d'exploitation (II)

1 641 949

9 926 753

-8 284 804

-83,45

RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)

-1 641 949

-9 926 753

8 284 804

83,46

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

Produits financiers de participations

4 973 234

-4 973 234

-100,00

761100 REVENUS TITRES DE PARTICIPATION

4 973 234

-4 973 234

-100,00

Produits des autres valeurs mobilières et créances

812 916

812 916

N/S

762100 COUPONS IMMO DASSAULT

272 160

272 160

N/S

762101 COUPONS 8007 CHF

100 994

100 994

N/S

762102 COUPONS 34107 CHF

11 309

11 309

N/S

762103 COUPONS 50132 CHF

12 144

12 144

N/S

762110 COUPONS 8009 USD

268 267

268 267

N/S

762113 COUPONS 50131 USD

49 611

49 611

N/S

762114 COUPONS 34105 USD

98 431

98 431

N/S

Autres intérêts et produits assimilés

731 680

170 817

560 863

328,34

764000 REV.DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

1 645

-1 645

-100,00

764002 COUPONS ISHARES EUR

122 620

122 620

N/S

764003 COUPONS MSCI EUR

336 384

336 384

N/S

768000 AUTRES PROD.FINANCIERS

272 676

169 172

103 504

61,18

Reprises sur provisions et transferts de charges

82 799 214

1 031

82 798 183

N/S

786503 REP PROV RISQ CHG HOCHE 880

41 415

41 415

N/S

786504 REP PROV RISQ CHANGE CNP 171

85 049

85 049

N/S

786505 REP PROV RISQ CHANGE AEP 68

77 458

77 458

N/S

786600 REP/PROV ELEMENTS FINANCIERS

1 031

-1 031

-100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
786620 REP.PROV.IMMO.FINANCIERES	82 375 444		82 375 444	N/S
786653 REP PROV PERTE LAT HOCHÉ 880	75 011		75 011	N/S
786654 REP PROV PERTE LAT CNP 171	50 620		50 620	N/S
786655 REP PROV PERTE LAT AEP 68	94 217		94 217	N/S
Différences positives de change	116 577		116 577	N/S
766000 GAINS DE CHANGE	116 577		116 577	N/S
Total des produits financiers (V)	84 460 387	5 145 082	79 315 305	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions	106 716 757	82 896 777	23 819 980	28,73
686503 DOT PROV RISQ CHANGE HOCHÉ 880 CT CAPI	1 289 196	41 415	1 247 781	N/S
686504 DOT PROV RISQ CHANGE CNP 171 CT CAPI	1 611 633	85 049	1 526 584	N/S
686505 DOT PROV RISQ CHANGE AEP 68 CT CAPI	1 159 434	77 458	1 081 976	N/S
686600 DOT PROV DEPRE ELEMENTS FIANDERS	20 792	97 563	-76 771	-78,68
686610 PROV MV LAT TIAP	2 123 616		2 123 616	N/S
686620 DOT.PROV.IMMO.FINANCIERES	99 408 684	82 375 444	17 033 240	20,68
686650 DOT.PROV.VAL.PLACEMENT	1 103 402		1 103 402	N/S
686653 PROV PERTE LAT HOCHÉ 880		75 011	-75 011	-100,00
686654 PROV PERTE LAT CNP 171		50 620	-50 620	-100,00
686655 PROV PERTE LAT AEP 68		94 217	-94 217	-100,00
Intérêts et charges assimilées	3 215 729	5 049 504	-1 833 775	-36,31
661160 INTERETS EMPRUNTS DETTES ASSIMILEES	3 215 729	5 049 504	-1 833 775	-36,31
Différences négatives de change	7 586 220		7 586 220	N/S
666000 PERTES DE CHANGE	7 286 023		7 286 023	N/S
666103 PERTE CHANGE ACTIONS USD	300 196		300 196	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements		18 924	-18 924	-100,00
667000 CHARGES S/CESS.VAL.PLACEMENT		7 861	-7 861	-100,00
667103 PERTE S/CT CAPI		7 348	-7 348	-100,00
667104 PERTE S/CT CAPI CNP 171		1 122	-1 122	-100,00
667105 PERTE S/CT CAPI AEP 68		2 593	-2 593	-100,00
Total des charges financières (VI)	117 518 706	87 965 205	29 553 501	33,60
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-33 058 318	-82 820 123	49 761 805	60,08
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-34 700 268	-92 746 876	58 046 608	62,59
Produits exceptionnels sur opérations en capital	60 923	574 571 370	-574 510 447	-99,98
775600 EXCEPT PRODTS CESS ELEM ACTIF CEDES FINA		574 571 370	-574 571 370	-100,00
775601 PV ACTIONS NEUFLIZE 8007 CHF	13 222		13 222	N/S
775603 PV ACTIONS INDOSUEZ 34105 USD	16 887		16 887	N/S
775610 PV ACTIONS NEUFLIZE 80010 USD	30 814		30 814	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	60 923	574 571 370	-574 510 447	-99,98
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	880 384	205 329 186	-204 448 802	-99,56
675600 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES FINANCIER	880 384	205 329 186	-204 448 802	-99,56
Total des charges exceptionnelles (VIII)	880 384	205 329 186	-204 448 802	-99,56
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-819 461	369 242 184	-370 061 645	-100,21
Impôts sur les bénéfices (X)	-10 200	7 795 496	-7 805 696	-100,12
695000 IMPOTS S/LES BENEFICES	-10 200	7 795 496	-7 805 696	-100,12
Total des Produits (I+III+V+VII)	84 521 311	579 716 452	-495 195 141	-85,41
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	120 030 839	311 016 640	-190 985 801	-61,40
RÉSULTAT NET	-35 509 528 Perte	268 699 812 Bénéfice	-304 209 340	-113,21